

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00325

**ECOQUARTIER DES BERGES DU GIER (EX SITE PASTEUR) A L'HORME -
CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE TRIPARTITE EPORA /
SAINT-ETIENNE METROPOLE / L'HORME**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160810-D20160032510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

ECOQUARTIER DES BERGES DU GIER (EX SITE PASTEUR) A L'HORME - CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE TRIPARTITE EPORA / SAINT-ETIENNE METROPOLE / L'HORME

Par délibération de son Conseil de Communauté en date du 13 février 2006, Saint-Etienne Métropole a reconnu au site Pasteur à L'Horme la qualité de site stratégique.

L'ancien site Pasteur (6 ha) est positionné en plein cœur de la commune de L'Horme et a fait l'objet d'une intervention de l'EPORA pour une opération de requalification foncière dans le cadre d'une convention signée le 04 décembre 2009 avec la commune. L'EPORA y a mené des acquisitions auprès d'un unique propriétaire, réalisé l'éviction de locataires, achevé la démolition et la dépollution du site, le rendant compatible avec le projet d'aménagement de la commune (offre d'habitats sous forme d'éco-quartier, fonctions commerciales et équipements publics et culturels).

Ce projet d'aménagement s'est traduit par la signature d'un traité de concession entre la Ville de L'Horme et l'aménageur Cap Métropole. « L'éco-quartier des berges du Gier » doit donc être prochainement construit.

A cette fin, l'ensemble des fonciers portés par l'EPORA doit être cédé mi 2016 à la Ville de L'Horme ; l'aménageur Cap Métropole a déjà acquis une partie de ces fonciers au mois de décembre 2015, pour gérer notamment la dernière éviction de l'entreprise locataire sur site.

Ce faisant, la SCI, propriétaire d'un bâtiment présent sur l'emprise du projet futur d'éco-quartier, a été mise en liquidation judiciaire. Or, si elle avait cédé une grande partie de ce site à l'EPORA, elle reste propriétaire d'une grande halle, restée dans son état d'origine. La commune de L'Horme et la Communauté Urbaine de Saint-Étienne Métropole ont donc convenu de solliciter l'EPORA, pour qu'ils puissent, le cas échéant, se porter acquéreur pour le compte de Saint-Étienne Métropole, au titre de sa compétence « économie ». Par ailleurs, la SCI étant propriétaire d'autres bâtiments dans le périmètre de la ZAC « Eco-quartier des Berges du Gier », la Ville de L'Horme a demandé à l'EPORA d'effectuer une veille foncière pour le compte de la commune sur l'ensemble du reste du tènement.

C'est dans ce cadre, qu'une nouvelle convention d'études et de veille foncière a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'EPORA du 08 juillet 2016 pour maintenir une veille foncière sur ce quartier stratégique, limitée à la Halle Pasteur pour la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, et couvrant l'ensemble du reste du tènement pour la Ville de L'Horme.

Après application de cette sous-répartition du site, la participation de l'EPORA au financement des études pré-opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ou à la connaissance du/des bâtis acquis (études structurelles pour les bâtis existants, études de pollution, etc.) se fera à hauteur de 50 % de leur coût global, déduction faite des éventuelles subventions obtenues.

En cas de cession à l'une ou l'autre des collectivités des biens acquis par l'EPORA au titre de la convention précitée, le prix de cession sera égal à 100 % du prix d'acquisition et des frais annexes supportés par l'EPORA, déduction faite des éventuelles subventions obtenues.

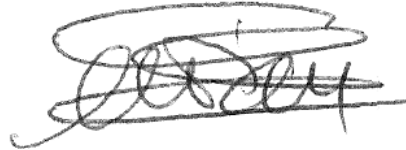
La convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la sa signature.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'études et de veille foncière tripartite EPORA /Saint-Etienne Métropole / L'Horme, relative à l'EcoQuartier des berges du Gier (ex site Pasteur).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU